



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

entreprises d'insertion

Question écrite n° 99655

Texte de la question

M. Jean Launay appelle l'attention de Mme la ministre déléguée à la cohésion sociale et à la parité sur le financement des structures d'insertion par l'activité économique. Parmi les mesures prises dans le cadre de la loi de programmation pour la cohésion sociale, certaines sont destinées au financement des actions mises en oeuvre par ces associations. D'après les éléments communiqués par ses services lors des premières réunions des CDIAE de 2006, et sous prétexte du nouveau mode de gestion des finances publiques, les crédits 2006 se verraient amputés de 30 % à 50 %. En 2005, le versement des aides a été réalisé en deux fois, dont 50 % sur présentation du bilan annuel des actions, entraînant de fait pour ces associations une avance de trésorerie pour la réalisation de leurs actions. Ces structures ont fortement investi dans la formation de leur personnel et la professionnalisation de leurs interventions dans la perspective d'un accompagnement dans la durée garantie par votre loi de programmation. En conséquence, il lui demande d'intervenir afin que de telles décisions soient reconsidérées et l'enveloppe réévaluée à la hauteur des besoins de ces structures d'insertion par l'activité économique.

Texte de la réponse

L'attention du Gouvernement a été appelée sur les inquiétudes liées au financement de l'insertion par l'activité économique. Le soutien aux structures de l'insertion par l'activité économique, qui jouent un rôle essentiel dans la lutte contre le chômage menée par le Gouvernement, est prioritaire et leur effort pour développer un outil d'accès à l'emploi efficace au service de ceux qui sont le plus éloignés du marché du travail doit être accompagné par l'État. Le plan de cohésion sociale consacre d'ailleurs des moyens sans précédent à leur développement avec la création d'une aide à l'accompagnement dans les ateliers et chantiers d'insertion de 24 millions d'euros par an, l'augmentation des crédits du fonds départemental d'insertion, de 13,4 millions d'euros en 2005 à 21 millions d'euros en 2007 (actuellement prévus dans le projet de loi de finances pour 2007), et le financement de 13 000 postes dans les entreprises d'insertion en 2005 pour atteindre 14 479 postes dès 2007. Les acteurs de l'insertion par l'activité économique redoutent que les engagements souscrits en 2005 soient amputés des crédits de paiement qui n'ont pas été reportés, en application des nouvelles dispositions de la loi organique relative aux lois de finances. A cet égard, l'évolution des règles budgétaires est sans incidence sur les engagements pris par le gouvernement en faveur de l'insertion par l'activité économique et les crédits inscrits en loi de finance initiale pour 2006 permettent de consolider les acquis de 2005. Le ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement est vigilant sur ce point.

Données clés

Auteur : [M. Jean Launay](#)

Circonscription : Lot (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 99655

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : cohésion sociale et parité

Ministère attributaire : cohésion sociale et parité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 juillet 2006, page 7179

Réponse publiée le : 10 avril 2007, page 3552